

LE PROVISEUR	L'INTENDANT(E) OU L'ECONOME
	<p>- le but des services d'intendance étant essentiellement de procurer à tous maîtres et élèves, les meilleures conditions matérielles possibles pour leur permettre d'accomplir leur travail respectif, l'intendant(e) doit veiller personnellement à l'entretien et au renouvellement du mobilier et du matériel, à la bonne tenue des locaux, au bon fonctionnement des bibliothèques, du service des fournitures, ceci en étroite collaboration avec le Censeur.</p> <p>Dans les établissements pourvus d'un internat, l'Intendant(e) par de fréquentes visites au foyer, aux dortoirs, à la cuisine, aux réfectoires et à la fin des repas, partage la vie des internes.</p> <p>- il assiste le plus souvent possible à la réception des denrées fraîches (poissons, viande, lait, pâtisserie, glace et requiert une inspection sanitaire si nécessaire)</p> <p>Dans l'accomplissement de sa tâche, l'intendant(e) est assisté de sous intendant(e)s, d'attachés d'intendance ou de commis dont il organise le service, mais il reste seul responsable de la marche de celui-ci devant le Chef d'établissement</p>